

**MAIRIE DE LA CAVALERIE - 12230 LA CAVALERIE**  
**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE 223 / 2025**

**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT D'UNE PARTIE DU PARKING  
MUNICIPAL ROUTE DE SAINTE EULALIE POUR L'INSTALLATION  
DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,

**Vu** la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants et L 2213-1,

**Vu** le Code de la Voirie Routière : articles L.115-1 à L.116-8 et L.141-2 à L.141-12, R.115-1 à R.116-2 et R.141-12 à R.141-22,

**Vu** le règlement de voirie du 01/01/97 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales, **Vu** l'état des lieux,

**Vu** la demande en date du 9 octobre de l'entreprise Renault pour le démarrage des travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques

**CONSIDERANT** que l'entreprise occupera une partie du parking municipal situé Route de Sainte Eulalie pour réaliser les travaux prévus du lundi 13 octobre jusqu'au lundi 8 décembre 2025, il convient de réglementer le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** – Dans le cadre des travaux réalisés, le stationnement sera interdit sur une bande de 40 m x 20 m sur une partie du parking situé Route de Sainte Eulalie, du lundi 13 Octobre au lundi 8 décembre 2025 (voir plan).

**ARTICLE 2** – La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire chargé du stationnement des véhicules sous le contrôle des services municipaux de la Commune de LA CAVALERIE.

**ARTICLE 3** - La Commune de LA CAVALERIE, est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- l'entreprise RENAULT,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CAVALERIE,
- Au Responsable de l'équipe technique de la Mairie de LA CAVALERIE.

Fait à LA CAVALERIE, le 9 Octobre 2025

Le Maire

François RODRIGUEZ



Plan de situation

